

Après le rassemblement du 16 septembre, poursuivre les actions pour faire de la question du remplacement une priorité

TZR

SOMMAIRE

1) Après le rassemblement, poursuivre la mobilisation

2) Frais de déplacement

3) Stage du 12 novembre

Nous joindre : La section académique :

Par téléphone :
08 11 11 03 84/85
(tarification locale)

À partir d'un portable : 01 41 24 80 56

Par fax: 01 41 24 80 62

Par mail :
s3ver@snes.edu

Site :
www.versailles.snes.edu

Adresse : 3, rue
Guy de Gouyon
du Verger

94 112 Arcueil
cedex
(RERB-station
Arcueil
Chan)

N° Commission paritaire 0713S05547 N° ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 eurodu second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication Jean-jacques Duchon. Imprimé par l'imprimerie spécias. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants le du Snes

Le mercredi 16 septembre, le SNES a organisé un rassemblement de TZR qui a débouché sur une audience avec la Secrétaire Générale du Rectorat. La pétition académique SNES-SNEP-SNUEP qui a recueilli 1100 signatures pour dénoncer la détérioration des conditions de service des TZR et exiger le retour à des ZR infra départementales dans toutes les disciplines, le respect des ZR et des qualifications pour les affectations et des conditions d'exercices décentes lui a été remise. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

Lors de l'audience, le SNES a dressé le bilan de la rentrée 2009 dans l'académie et condamné les coups de force du Recteur qui détériorent chaque année un peu plus les conditions d'exercice des TZR : élargissement des zones de remplacement, déni du droit au poste par le refus de l'Administration de traiter en mesure de carte scolaire les TZR dont la zone a été modifiée, dispositif d'affectation prioritaire des T1 et T2, non respect des préférences émises et du barème... Plus que jamais, pour l'Administration, les TZR, plus que jamais, sont devenus une variable d'ajustement avec la recherche forcenée de flexibilité afin de compenser le manque de personnels titulaires. Cela nuit à de leurs conditions d'emploi : affectation hors zone, compléments de service abusifs...

Les collègues TZR présents lors de l'audience ont témoigné des difficultés spécifiques de leur rentrée : affectations tardives sur des BMP dont l'existence était pourtant connue dès juillet, impossibilité de joindre les gestionnaires de la DAE en cas d'affectation problématique ou peu claire, affectations lointaines et sur plusieurs établissements, discordance entre le nombre d'heures indiqué dans les arrêtés et la réalité des BMP, blocage ou retard de paiement pour les ISSR souvent imputables à la pratique des arrêtés antitadés... Si le Rectorat souffre aussi d'un manque de personnels qui rend le travail des services difficile, nous ne pouvons accepter que les arrêtés d'affectation soient édités bien après la rentrée. De même, il est de la responsabilité du Rectorat et de ses services, et non des C/E, d'informer les TZR des suppléances qui leur ont été attribuées..

Aux revendications exprimées par la délégation, la Secrétaire Générale a opposé le cadre budgétaire dans lequel l'académie doit opérer, marqué par les suppressions d'emploi et la nécessité de garantir la continuité du service public d'Education. Il justifierait les dérives en matière de gestion des personnels remplaçants qui se sont multipliées depuis quatre ans. Elle s'est engagée sur le dossier des ISSR à faciliter leur versement et à lever un certain nombre d'entraves, sans pour autant remettre en cause les orientations de la politique rectorale en matière de remplacement. En revanche, elle a renvoyé à une discussion avec le Ministère et les autres académies de la région parisienne le paiement des frais de déplacement pour les TZR en AFA alors que leur droit est bien établi par le décret du 3 juillet 2006. **Le SNES académique appelle tous les TZR à faire valoir massivement ce droit (voir verso).**

Faire de la question du remplacement et des conditions d'emploi des personnels qui l'assurent une priorité est un des axes de l'action

du SNES dès cette rentrée. Les suppressions de postes, les sous recrutements entraînent des dégradations toujours plus aigues des conditions d'affectations et d'emploi des personnels. Le remplacement n'est plus considéré comme un besoin permanent du service public d'Education, alors qu'il doit être assurée par des personnels, en nombre suffisant, qualifiés et formés.

Lors de son Conseil national du 15 et 16 septembre, le SNES a estimé qu'une grève puissante, si possible unitaire dans le cadre de l'Education, était nécessaire au moment du vote budget. Pour la construire, le SNES a engagé une vaste campagne autour des conditions de travail et d'exercice du métier dans laquelle la question du remplacement prend toute sa place.

Après le rassemblement du 16, le SNES Versailles vous invite au stage co-organisé avec la section académique du SNES Créteil le jeudi 12 novembre à la Bourse du Travail à Paris qui s'inscrit dans cette stratégie. Connaître ses droits, débattre des conditions d'exercice du métier, des revendications à porter pour améliorer la situation des personnels de remplacement et des actions à construire, tous ces points seront à l'ordre du jour. Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du SNES, sera présente.

Il est déterminant de poursuivre et d'amplifier la mobilisation en se saisissant des actions proposées à tous les niveaux. Seule l'action collective des personnels, la vôtre donc, peut porter ses fruits.

**Marie-Damienne Odent/
Mélanie Javaloyès/Michel
Vialle**